Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le
ID : 001-210101739-20240314-2024_029_DEC-DE

# DÉCISION DU MAIRE
## PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|---|
| Objet : | ***Maîtrise d'œuvre pour les travaux de câblage et de mise en place d'équipements d'éclairage public sur l'avenue des Tilleuls / Société BARON INGÉNIERIE / Attribution (1.1)*** |
| Service : | *Pôle opérationnel (VH - CF)* |

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

**VU** l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les prestations de maîtrise d'œuvre d'un montant inférieur ou égal à 214 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

**VU** les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

**VU** le budget 2024,

**VU** l'avis favorable de la Commission Espaces publics, Environnement et Travaux réunie le 12 mars 2024,

**CONSIDÉRANT** qu'en parallèle de l'enfouissement des réseaux basse tension et télécom sur l'avenue des Tilleuls par le Syndicat Intercommunal des Energies de l'Ain (SIEA), la Commune souhaite réaliser le câblage de l'éclairage public et mettre en place de nouveaux ensembles lumineux,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à ces travaux de câblage et mise en place d'équipements d'éclairage public,

**CONSIDÉRANT** que la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'enfouissement est réalisée par la société BARON INGÉNIERIE pour le compte du SIEA ; qu'il apparaît opportun d'avoir une équipe de maîtrise d'œuvre unique ; qu'un devis a été demandé à la société BARON INGÉNIERIE et analysé par les services techniques ; que les services proposent de retenir la société BARON INGÉNIERIE pour un montant de 4 500 € HT, soit 5 400 € TTC,

DÉCIDE

- **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise BARON INGÉNIERIE, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 4 500 € HT, soit 5 400 € TTC, concernant la maîtrise d'œuvre pour les travaux de câblage et la mise en place d'équipements d'éclairage public sur l'avenue des Tilleuls,

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

- **DE SIGNER** ledit devis ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 14 mars 2024.

Le Maire,
Patrice DUNAND

MAIRIE DE GEX
01170

Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le
ID : 001-210101739-20240314-2024_029_DEC-DE

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 18 mars 2024 et publiée en ligne sur le site internet de la ville le 18 mars 2024.